



Le 12 décembre/CC/PR

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 27 NOVEMBRE 2013

Corps professoral

MM. P.-Y. Greber, M. Sassoli, B. Sträuli, T. Tanquerel, B. Winiger.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

M. S. Gil Hernandez, Mmes F. Magistro, A. Turmo.

Corps des étudiants

M. J. Lambert, Mmes A. Parmentier, R. Sharba.

Corps du personnel administratif et technique

Mmes C. Lager, S. Kirsch.

Assistent avec voix consultative

Mme C. Chappuis, doyenne, M. D. Gfeller, administrateur, Mmes B. Bertossa, C. Gidari Wassmer, conseillères aux études.

Excusés

M. A. Vallelian.

Invités

Mmes C. Salamin, N. Zimmermann, M. L. Thévenoz (point 4).

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2013

Le conseil participatif approuve à l'unanimité le procès-verbal.

2. CAS en compliance Management de l'Université de Genève en collaboration avec le Centro di Studi Bancari

Le prof. L. Thévenoz présente la convention, le règlement d'études ainsi que le plan d'études du CAS. Une modification sur l'ordre du jour est à effectuer : le règlement d'études est présenté au conseil participatif de la Faculté pour approbation et le plan d'études pour adoption.

Le conseil participatif préavise favorablement à l'unanimité la convention sur le Certificate Advanced Studies (CAS).

Le conseil participatif approuve à l'unanimité le règlement d'études du CAS.

Le conseil participatif adopte à l'unanimité le plan d'études du CAS.

3. Rapport de la commission de la planification académique (COPLAN)

Mme C. Chappuis remercie de leur présence le prof. L. Thévenoz, et Mmes C. Salamin, étudiante, N. Zimmermann, assistante, qui ont participé aux discussions de ce rapport au sein de la commission de la planification académique. Elle présente le rapport et ses annexes.

Un débat s'ensuit. Suite à l'intervention du prof. P.-Y. Greber, la dernière phrase du point 5 du rapport du département de droit du travail et de la sécurité sociale, page 43, est modifiée comme suit :

« A l'occasion du départ de sa secrétaire, il a réaménagé ses priorités et renoncé à ses colloques internationaux de sécurité sociale. ». Les cahiers genevois et romands continuent de paraître une fois par année.

Il est aussi décidé de préciser la conclusion principale no 4 en page 11 du rapport dans le sens que le poste à hauteur à 100% en droit du travail et de la sécurité sociale pourrait être occupé par deux personnes à 50% ; il convient donc d'ajouter un « s » à « poste » (cf rapport page 10).

A l'issue du débat, il est décidé de voter sur le rapport dans son ensemble. En effet, ce rapport vise une véritable planification stratégique tenant compte des coupures à effectuer, mais également des ressources supplémentaires accordées par le rectorat.

Le conseil participatif préavise favorablement, par 12 voix pour et une abstention, la globalité du rapport de la commission de la planification académique.

4. Divers et communications

Mme C. Chappuis informe que lors de la cérémonie de remise des maîtrises du 23 novembre, le président du conseil participatif de la Faculté, M. S. Hug, a remis le prix du Credit Suisse Award for Best Teaching aux deux équipes lauréates des deux law Clinics. Lors de sa soirée de lancement du 26 novembre, l'une des deux Law Clinics a inauguré sa brochure rédigée sur la base du travail des étudiants. Cette brochure est mise à disposition de la population « rom », des services de l'Etat ainsi qu'aux associations qui s'occupent de ces populations vulnérables.

La séance est levée à 15h15.